

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
27 mai 2016 à 20h30

Le vingt-sept mai deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u>Présents</u>	<i>Bruno CORBIN, Géraldine CROCHARD, Maxime MONNIER, Marie-Paule QUEANT, adjoints. Luc GESBERT, Jean-Luc DELANOE, Valérie LEBRUN, Catherine LEFFRAY, Stéphane LANGLAIS, Gaëlle ADAM, Chantal COUASNON, Delphine Martineau, Laurianne PORTIER, Eric JAMET, Brigitte DESLIS.</i>
<u>Absents excusés</u>	<i>Jean-Jacques LARDEUX (procuration donnée à Valérie LEBRUN), Stéphane GOUET (procuration donnée à Emmanuel FRANCO), François MORIN (procuration donnée à Maxime MONNIER)</i>
<u>Secrétaire de séance</u>	<i>Luc GESBERT</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 29 mars 2016
2. Décisions du Maire
3. Renouvellement du contrat de concession GRDF
4. Assurances - Attribution de marché
5. Décision modificative n°1
6. Partenariat Etival-Louplande-Voivres : Spectacle « L'œil au beurre noir »
7. Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe
8. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
9. Modification de temps de travail
10. Tableau des effectifs
11. Projet humanitaire GESTM - Vote d'une subvention
12. Election d'un conseiller à la Commission Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes
13. Point épicerie
14. Désignation des jurés d'assises
15. Droit de préemption urbain
16. Questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu du 29 mars 2016

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 29 mars 2016, qui ne soulève aucunes remarques et que le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce la présence d'une stagiaire à cette séance, qui souhaite, dans le cadre de son stage effectué au service administratif de la commune, découvrir le fonctionnement

d'un Conseil Municipal et qui aura en charge la rédaction du procès verbal aux côtés de la Secrétaire Générale.

2) Décisions du maire

Il a été décidé :

- De ne pas donner suite à la déclaration d'intention d'aliéner concernant :
 - La maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 369 m², situés 23 rue des Rosiers, lot n°24 du Lotissement Union et Progrès (parcelle AA 190), demande déposée le 3 mars 2016.
- De rembourser de manière anticipée et partiellement l'emprunt crédit relais bibliothèque-cantine pour un montant de 540 000€.
- De procéder à la réalisation d'un emprunt crédit relais pour un montant de 110 000€.

3) Renouvellement du contrat de concession GrDF

Délibération n°2016-024

La distribution publique de gaz naturel est confiée à GrDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 2 mars 1988. Celui-ci arrive à échéance le 2 mars 2018.

Selon les articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Monsieur le Maire propose de renouveler dès à présent le nouveau contrat de concession pour une durée de 30 ans, la redevance due par GrDF au titre du nouveau contrat (1 500€) étant supérieure à la redevance actuellement versée (564 €). Il rappelle que la commune est propriétaire des tuyaux, et qu'il n'y aura aucune charge financière pour la commune en cas de travaux sur ces derniers.

A titre d'information, Monsieur le Maire indique qu'en 2014, 4 743 MWh ont été consommés par les 388 clients de la commune. La longueur du réseau est de 11 792 mètres. Il précise également que si le réseau devait être remplacé, le coût serait de 1 240 000€, bien que ce coût ne serait pas à la charge de la collectivité. Bruno CORBIN demande s'il n'y a pas une erreur sur le nombre de mégawatts annoncé, celui-ci semblant très élevé. Monsieur le Maire indique qu'il renseignera auprès de l'interlocuteur afin de clarifier cette question. Catherine LEFFRAY se demande s'il n'y aurait pas d'autres habitations limitrophes à la commune d'Etival sur le réseau.

Monsieur le Maire précise que d'autres communes telles que La Suze sur Sarthe ou Champagné ont déjà renouvelé le contrat de concession GrDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat de concession GrDF.

4) Assurances - Attribution de marché

Délibération n°2016-025

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actuellement sous contrats afin d'assurer la commune contre les différents risques auxquels elle est exposée.

Une consultation a été lancée au courant du mois de février 2016. Les offres ont été réceptionnées jusqu'au vendredi 18 mars 2016. 5 candidatures et offres ont été déposées.

Les offres ont été analysées suivant les critères suivants :

- Nature et étendue des garanties et des franchises (40 %)
- Tarification jugée sur la base de la prime TTC (40 %)
- Modalités et procédure de gestion des dossiers et notamment des sinistres (20 %)

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les marchés de la manière suivante :

Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes	MMA	4 780,16 €
Lot 2 : Responsabilité civile et recours	MMA	1 970,00 €
Lot 3 : Flotte automobile	MMA	861,00 €
Lot 4 : Engins agricoles	Déclaré sans suite	
Lot 5 : Automobile agents et collaborateurs	MMA	435,00 €
Lot 6 : Assurance du personnel	QUATREM	9 520,22 €
Lot 7 : Périscolaire	MMA	528,00 €

Monsieur le Maire précise que le lot 4 « engins agricoles » a été déclaré sans suite puisque dans le règlement de consultation, il était indiqué une volonté pour la commune de s'assurer au tiers. Néanmoins, il semble finalement plus judicieux d'assurer ces biens en formule « tous risques ».

Brigitte DESLIS souligne l'importance de la différence entre les cotisations actuellement versées et les nouvelles cotisations proposées. Monsieur le Maire précise que le gain sera d'environ 7 500€ par an. Monsieur le Maire précise par ailleurs que QUATREM est une filiale d'MMA.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De retenir l'entreprise MMA/QUATREM, classée au rang 1 pour son offre s'élevant à 18 094,38 € T.T.C pour l'ensemble des lots.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces nécessaires à ces dossiers.

Par 17 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

5) Décision modificative n°1

Délibération n°2016-026

Il s'agit d'adopter une décision modificative afin de permettre le règlement des dernières dépenses liées à la construction de la bibliothèque municipale et à l'extension de la cantine scolaire.

Dépenses d'investissement

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Article 2313 - Constructions + 1 000,00 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Art 2151 - Réseaux de voirie - 1 000,00 €

Par ailleurs, les dépenses liées à l'Agenda D'Accessibilité Programmée et au Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements extérieurs des Espaces publics ont été budgétées en investissement, à l'article « 2031 - Frais d'études ». Il s'avère néanmoins que ces dépenses relèvent du fonctionnement, et doivent donc être inscrites à l'article « 617 - Etudes et recherches ». Pour ce faire, une nouvelle ventilation des crédits est proposée :

Dépenses d'investissement

Chapitre 20 - Immobilisations corporelles

Article 2031 - Frais d'études - 9 139,20 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article 617 - Etudes et recherches + 9 139,20 €

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

Article 023 - Virement à la section d'investissement - 9 139,20 €

Recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

Article 021 - Virement de la section de fonctionnement - 9 139,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

6) Partenariat Etival-Louplande-Voivres : Spectacle « L'œil au beurre noir »

Délibération n°2016-027

Dans le cadre du partenariat entre les communes d'Etival, Louplande et Voivres pour l'organisation de la réunion de sensibilisation autour de la délinquance juvénile, il est programmé le vendredi 20 mai 2016 une représentation du spectacle « L'œil au beurre noir » par la Compagnie Métronome. Cette représentation, basée sur le thème de la maltraitance conjugale, faite suite aux deux premières qui ont eu lieu sur les thèmes des « risques et dangers d'internet » et de « la parentalité ».

Cette représentation d'un coût de 560€ TTC est prise en charge par les trois communes à hauteur de 186.67€ chacune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette participation à l'unanimité.

7) Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Délibération n°2016-028

Arrivée de Marie-Paule QUEANT à 21h05.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le contrat d'accompagnement vers l'emploi conclut par Monsieur le Maire sur le poste de secrétaire administrative et comptable arrive à échéance le 22 juin 2016. Les besoins sur ce poste sont pérennes, il propose donc de créer un poste de titulaire, sur un grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à raison de 20h par semaine, à compter du 23 juin 2016.

Monsieur le Maire précise que les dépenses de fonctionnement n'augmenteront pas pour autant, mais les recettes de fonctionnement se verront diminuées du montant de l'aide accordée par l'Etat, à hauteur de 80% du salaire brut.

Brigitte DESLIS demande à Monsieur le Maire si la stagiairisation d'un agent non titulaire du concours de la fonction publique est possible. Monsieur le Maire répond que cela est effectivement possible pour les agents de catégorie C. Il précise que cet agent, bien que non titulaire du concours d'adjoint administratif, a suivi des formations durant les deux années de contrat d'accompagnement vers l'emploi, ce qui lui a permis de conforter ses connaissances de l'environnement territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, à raison de 20h par semaine.

8) Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Délibération n°2016-029

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

Vu l'avis du Comité Technique en date du 26 janvier 2015,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer, à partir de l'année 2016, le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

- Le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

9) Modification de temps de travail

Délibération n°2016-030

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle organisation des emplois du temps a impacté le temps de travail d'un agent.

Par ailleurs, un agent souhaite réduire son temps de travail sur la commune, ce qui rend nécessaire l'augmentation du temps de travail pour un autre agent.

Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Maire propose :

- De diminuer le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe initialement de 34.97 heures à 33.34 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juin 2016 ;
- D'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe initialement de 21.70 heures à 23.35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juin 2016 ;
- D'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe initialement de 20.90 heures à 21.69 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juin 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des temps de travail selon les modalités précisées ci-dessus.

10) Tableau des effectifs

Délibération n°2016-031

Afin de tenir compte des créations et modifications de postes, le Maire propose d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

Tableau des effectifs arrêté au 27/05/2016

Postes	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
ADMINISTRATIF			
Attaché principal	1	0	0
Attaché	2	1	0
Rédacteur	1	0	0
Adjoint administratif 1ère classe	1	0	0
Adjoint administratif 2ème classe	2	1	0

TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 1ère classe	3	2	0
Adjoint technique principal 2ème classe	3	3	31,50 heures 34,72 heures 26,33 heures
Adjoint technique 1ère classe	3	1	28 heures
Adjoint technique 2ème classe	11	8	33,34 heures 34,78 heures 21,69 heures 29,46 heures 23,35 heures 13 heures (non pourvu) 6,30 heures 17,5 heures 30 heures (non pourvu)
Emploi d'avenir	1	1	0
Apprenti	1	1	0
CULTURELLE			
Assistant de conservation principal 2^{ème} classe	1	1	0
Adjoint du patrimoine 1^{ère} classe	1	1	20 heures
Adjoint du patrimoine 2ème classe	1	0	0
ANIMATION			
Adjoint d'animation de 1ère classe	1	1	0
Adjoint d'animation de 2ème classe	1	1	10.5 heures
EDUCATION			
ATSEM	1	0	0

Monsieur le Maire précise que les crédits sont prévus au budget. Brigitte DESLIS souhaite savoir si la décision des effectifs budgétaires revient à la commune. Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Maxime MONNIER s'étonne de l'absence d'agents ATSEM sur la commune. Monsieur le Maire indique que certains agents occupent en effet le poste d'ATSEM mais ne détiennent pas le concours spécifique d'ATSEM, ce qui explique qu'aucun poste n'est pourvu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tableau présenté ci-dessus.

11) Projet humanitaire GESTM - Vote d'une subvention

Délibération n°2016-032

En complément de la demande de subvention relative aux associations adressée en début d'année 2016, l'association GESTM sollicite la commune d'Etival lès-le Mans pour participer financièrement au projet d'accès à l'eau potable sur la commune de Béré, au Burkina-Faso.

Les objectifs de ce projet d'accès à l'eau sont de renforcer les capacités de la commune de Béré à la maîtrise d'ouvrage du service d'eau potable et d'améliorer l'accès au service d'eau potable dans les villages cibles.

En 2016, les axes d'action sont :

- L'animation des comités des usagers de l'eau mis en place en 2015 ;
- L'encadrement du comité communal de l'eau ;
- La formation des élus à la compétence eau et assainissement à l'issue des élections municipales ;
- La réalisation de six nouveaux forages.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 3 000 euros à l'association GESTM pour soutenir ce projet, tel que cela fut le cas l'année dernière. Il précise par ailleurs que le budget prévisionnel de ce projet est de 110 000€, ce qui permettra de réaliser six forages. L'idée de ce projet n'est pas simplement de construire des puits mais de créer un véritable service public de l'eau dans la commune, où certains villageois seront responsables des puits, de l'usage qui en est fait et des redevances versées par les utilisateurs. Il précise que cette participation est un moyen pour la collectivité de s'ouvrir vers d'autres horizons, de ne pas se concentrer seulement sur les problématiques de la commune.

Chantal COUASNON demande si d'autres communes participent financièrement à ce projet. Monsieur le Maire l'informe que la commune de Fillé Sur Sarthe est également partenaire, et que d'autres communes réfléchissent aussi au versement d'une participation financière.

Jean-Luc DELANOE précise que l'association GESTM est accompagnée sur ce projet par l'association EAU VIVE d'Alençon, organisme qui agit au niveau international.

Marie-Paule QUEANT intervient pour faire part de son avis concernant cette subvention. Au vu des contraintes budgétaires actuelles, il semble difficile d'envisager une participation de la commune, d'autant plus que ce projet a déjà le soutien d'autres collectivités territoriales, telles que la région ou le département. Stéphane LANGLAIS précise qu'il faut rester prudent sur les finances.

Selon Brigitte DESLIS, il serait bien de changer d'association d'une année sur l'autre, afin de soutenir d'avantage de projets.

Jean-Luc DELANOE étant directement concerné, précise qu'il ne vote pas.

Après en avoir délibéré, et selon les résultats du vote à bulletin secret, par 9 voix pour, 7 voix contre et 2 blancs, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 3000 € à l'association GESTM pour soutenir ce projet.

12) Election d'un conseiller à la Commission Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes

Délibération n°2016-033

Monsieur le Maire indique que la Commission Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes du Val de Sarthe ne compte à ce jour aucun conseiller municipal de la commune d'Etival.

Maxime MONNIER propose sa candidature pour représenter le Conseil Municipal au sein de la Commission Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède, à l'unanimité, à l'élection de Maxime MONNIER en tant que représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

13) Point épicerie

Monsieur le Maire évoque les pistes envisageables à ce jour pour assurer la reprise de l'activité de l'épicerie. Il indique avoir rencontré cinq porteurs de projet depuis la fermeture de l'épicerie. Deux porteurs de projet se dégagent particulièrement de ces rendez-vous. Monsieur le Maire précise qu'un travail sera mené avec ces deux porteurs de projet. Il faudra étudier la pérennité des projets, réaliser une analyse financière de fond. Ces deux projets seront présentés au Conseil Municipal, probablement lors de la prochaine séance.

Catherine LEFFRAY indique avoir été interpellée par un usager qui souhaitait savoir quand l'épicerie ouvrirait à nouveau. Elle pense qu'il serait judicieux de ne pas trop tarder pour informer la population des pistes envisageables.

14) Désignation des jurés d'assises

Conformément à la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée et suite à l'arrêté préfectoral du 13 avril 2016, il y a lieu de tirer au sort en séance publique six candidats pour figurer sur la liste préparatoire annuelle qui servira à la désignation de la liste définitive des jurés d'assise. La liste définitive sera établie par des magistrats dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de Procédure Pénale.

Les candidats tirés au sort lors de cette séance ne devront pas être résidents français à l'étranger, ni radiés de la liste des électeurs, et devront avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile à suivre (soit des personnes nées au plus tard en 1994).

Les personnes tirées au sort seront averties, devront préciser leur profession et indiquer si elles ont exercées les fonctions de juré au cours des quatre années précédentes. Elles seront informées que ce tirage au sort ne constitue qu'une étape préparatoire à la désignation définitive des jurés.

Le tirage au sort désigne les personnes suivantes :

- Mr LAGREE Jean-Luc, 2 cours Louison Bobet, né le 19/03/1958 ;
- Mr YVARD Jean-Pierre, 5 rue du Progrès, né le 09/06/1960 ;
- Mme THUMERELLE Jocelyne (épouse DUPONT), 1 rue du Progrès, née le 16/11/1955 ;
- Mr ROUAT Pierre, les Hautes Beaumeries, né le 31/07/1948 ;
- Mme LEMASSON Nathalie (épouse CHEREAU), la Foucaudière, née le 16/07/1968 ;
- Mme DEJARDIN Véronique (épouse TREMEAUX), 10 rue de l'Orne Champenoise, née le 13/09/1959.

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur :

- La maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 491 m², situés 2 Cours Christian Léon (parcelle AC 175), demande déposée le 14 mai 2016.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable quant à la préemption de ce bien.

15) Questions diverses

Brigitte DESLIS demande pourquoi les comptes-rendus des conseils d'écoles ne sont plus en ligne depuis l'an dernier. Géraldine CROCHARD répond qu'il s'agit d'un oubli de transmission à l'adjointe en charge de la communication. Monsieur le Maire précise qu'à l'avenir, davantage d'attention sera portée à la mise en ligne de ces compte-rendus.

Eric JAMET souhaite connaître la nature des travaux ayant lieu route de Souigné aux bois du Radray. Monsieur le Maire indique ne pas connaître la nature de ces travaux qui sont d'ordre privé. Bruno CORBIN pense qu'il s'agit de la création d'une plateforme pour les camions qui transportent du bois.

Marie-Paule QUEANT indique que l'Etival.com de juin sera distribué début de semaine prochaine, et qu'il est déjà en ligne sur le site.

Maxime MONNIER indique avoir rencontré le Basket concernant les problèmes de disponibilité de la salle. Il mentionne par ailleurs que le contrat avec la ludothèque a été reconduit, et qu'un agent communal travaille actuellement sur le projet du Forum des Associations.

Bruno CORBIN nous fait part de l'avancement des travaux de l'ex-bureau de La Poste. Les travaux de l'appartement n°1 où vient s'installer l'ostéopathe sont terminés. Concernant l'appartement n°2, il faut attendre l'obtention du permis de construire pour les ouvertures. Il indique également aux conseillers que les travaux d'aménagement de la route de Voivres ont commencé cette semaine, dès la réception du courrier de la Sous-Préfecture nous confirmant la complétude de notre dossier de demande de subvention au titre de la DETR.

Catherine LEFFRAY demande s'il y a eu des dégâts suite aux fortes pluies de la veille. Bruno CORBIN fait savoir que le 1^{er} dégât constaté est route de Sablé et que tous les gravillons sont descendus route de la Ferrière. Le 2^{ème} dégât constaté a été route de Fay chez un particulier, où l'eau est rentrée dans son sous-sol.

Stéphane LANGLAIS rappelle que les conseillers et leurs conjoints sont conviés à l'inauguration de la Salle de la Rivière le jeudi 9 juin 2016 à 19h.

La séance est levée à 22H05.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Récapitulatif des délibérations du conseil municipal en date du 29 mars 2016 :

- Délibération n°2016-024 : Renouvellement du contrat de concession GRDF
- Délibération n°2016-025 : Assurances - Attribution de marché
- Délibération n°2016-026 : Décision modificative n°1
- Délibération n°2016-027 : Partenariat Etival-Louplande-Voivres : Spectacle « L'œil au beurre noir »
- Délibération n°2016-028 : Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe
- Délibération n°2016-029 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- Délibération n°2016-030 : Modification de temps de travail
- Délibération n°2016-031 : Tableau des effectifs
- Délibération n°2016-032 : Projet humanitaire GESTM - Vote d'une subvention
- Délibération n°2016-033 : Election d'un conseiller à la Commission Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 27 mai 2016 :

Emmanuel FRANCO	Bruno CORBIN	Géraldine CROCHARD	Maxime MONNIER
Marie-Paule QUEANT	Valérie LEBRUN	Jean-Luc DELANOE	Catherine LEFFRAY
Stéphane LANGLAIS	Luc GESBERT	Gaëlle ADAM	Chantal COUASNON
Laurianne PORTIER	Delphine MARTINEAU	Eric JAMET	Brigitte DESLIS